

Compte-rendu Comité de liaison Citoyen COVID-19

Samedi 7 novembre 2020, Hôtel de Ville de Grenoble

Présent.es au comité en tant que participant.es :

- 7 représentant.es d'acteurs locaux grenoblois.es de différents domaines d'action (Senegas Elisabeth Economie et commerces ; Bourrel Christine, Famille-enfance-parentalité ; Tau-Bois Sabine, Handicap et accessibilité ; Prevost Hugo, Jeunesses ; Guezou Alain, Précarité ; Voilin Michel, Proximité et habitants ; Wegiel Alexandre, Sports)
- 11 habitant.es tiré.es au sort (Asgari Ahmed ; Auvert Geoffroy ; Benamir Leila ; David Jean-Marie ; Ibinga Sandy ; Lemire Aurore ; Mischler Tom ; Panico Yannick ; Pinzoti Gintz Patricia ; Poujos Aude ; Vincent Jules).

Répartition par âge des membres du comité du 7 novembre 2020

	Moins de 29 ans	30 à 59 ans	Plus de 60 ans
Ensemble des tiré.es au sort et acteurs volontaires	35%	48%	17%
Présent.es au comité	22%	56%	22%

Répartition de la population grenobloise en 2017¹

	Moins de 29 ans	30 à 59 ans	Plus de 60 ans
Population grenobloise	45%	35%	20%

Cinq secteurs de la ville sont représentés par les habitant.es tiré.es au sort (deux des personnes excusées habitant le sixième et dernier secteur non représenté), ainsi que sept domaines d'actions pour les acteurs volontaires (sur les douze identifiés) ; huit femmes et dix hommes étaient présent.es, dont deux personnes de moins de 25 ans.

Autres personnes présentes, non participant.es au comité :

- Nathalie Jeauffroy, Facilitatrice, Animatrice du comité
- Laurence Creton-Cazanave, sociologue, observatrice
- Diego Fernandez-Varas, Directeur de Projet démocratie locale
- Thibault Jouannic, Chargé de mission démocratie locale à la mairie de Grenoble, prise de notes
- Barnabé Binctin, journaliste à Basta mag
- Maïté Darnault, journaliste indépendante pour Mediapart

¹ Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020. En lifne, consulté le 13/11/2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-38185#chiffre-cle-8>.

Deux mesures ont été soumises à avis du comité :

- **Décision de maintien et mise sous observation des marchés** : tenue des marchés extérieurs maintenue, avec espacement des emplacements, présence de la Croix rouge, actions de sensibilisation ; pas de réduction du nombre de commerçants.
- **Mesures de lutte contre l'isolement** (lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences ; renforcement des maraudes ; projet d'ouverture d'un lieu d'accueil de jour temporaire ; politique à destination des personnes âgées à domicile ; soutien à la parentalité ; maintien de l'ouverture des MDH ; Résidence autonomie ; dispositif « bouge ton corps » proposé par le service des sports de la ville ; renforcement du dispositif « aller vers »/caravane des droits ; plateformes « Volontaire/solidaires de Grenoble », qui prolonge la plateforme « voisins/voisines »)

1. Avis du comité sur les mesures soumises

Concernant la mise sous observation des marchés, les éléments suivants ont été soulevés :

- Les marchés favorisent la poursuite du lien social ;
- Ils permettent à un nombre important de commerçants de poursuivre leur activité ;
- L'espacement des stands et l'expérience du premier confinement facilitent le respect des normes sanitaires ;
- L'alternative au marché de plein air consisterait à des achats en magasin, et donc dans un espace clos ;
- La contrainte engendrée par cette mesure est toute relative par rapport à l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur dans tous les espaces publics ;

Au vu des éléments ci-dessus, le comité de liaison citoyen prononce un avis favorable à la mesure, (16 avis favorables et 2 personnes non participantes au vote). Il a été très majoritairement souligné l'utilité de la mesure et son caractère relativement peu contraignant. Néanmoins, plusieurs points de vigilances ont également été soulevés :

- L'impossibilité de venir à plusieurs au marché restreint sa fréquentation pour certaines personnes ;
- La lourdeur administrative engendrée par l'appel de l'ensemble des commerçants représente une charge de travail importante ;
- Il est nécessaire d'associer une politique d'aide pour l'achat de masques et de gel pour que les personnes précaires puissent effectivement se rendre sur les différents marchés dans le respect des normes sanitaires.

Le débat en mouvement initialement prévu pour rendre les avis sur les mesures (consistant en des déplacements au sein de la salle pour communiquer visuellement les avis de chacun.es), est transformé de sorte que l'ensemble des participant.es restent assis à leur place, suite au refus de cette modalité de débat par une partie du comité. L'ensemble des membres du comité s'accorde donc sur un débat en groupe entier, sans déplacements.

Concernant l'ensemble des mesures de lutte contre l'isolement :

- Les membres du comité ont à la fois souligné la difficulté et le manque de cohérence à donner un avis sur l'ensemble des mesures prises ensemble, et ont donc décidé de débattre de chacune des mesures individuellement, faisant ainsi remonter des préoccupations et recommandations.

Le comité de liaison citoyen prononce un avis favorable uniquement sur le principe régissant l'ensemble des mesures ou projets de mesures de lutte contre l'isolement (17 avis favorables et 1 personne non participante au vote), mais non sur chacune des mesures prises individuellement. Celles-ci ont été discutées tout au long de la séance.

2. Les préoccupations et recommandations concernant les mesures de lutte contre l'isolement

Considérant l'impossibilité de se prononcer sur l'ensemble des mesures, le comité a exprimé un certain nombre de préoccupations et identifié des risques à venir à partir des mesures ou projets de mesures proposés par les élus.

1^{ère} mesure : lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence

Les échanges ont majoritairement porté sur les conditions de mise en œuvre de la mesure, à propos de laquelle les membres du comité ont porté un avis favorable ; une personne ayant néanmoins fait remarquer qu'il pourrait être bénéfique de parler des personnes victimes de violence (y compris les hommes), et non uniquement des femmes. Un certain nombre de points de vigilance ont été soulevés :

- Dans le cas de l'impossibilité de sortir du domicile pour une femme qui serait victime de violence, quelle mesure pourrait être prise afin qu'elle accède au lieu ?
 - A ce titre, il a été remarqué que le maintien de l'ouverture des établissements scolaires était bénéfique puisque cela peut permettre de maintenir des relations sociales en dehors du foyer, particulièrement importantes pour dénoncer des situations de violence.
- Une vigilance est nécessaire quant au fait que les personnes (le terme est utilisé plutôt que femmes dans la suite des échanges) victimes de violence sont obligées de rentrer chez elles après le signalement, ou dans le cas où les hébergements sont complets.
- La communication autour des dispositifs pour les personnes victimes de violence a été pointée comme un élément problématique, notamment dans la présentation de la mesure, qui pourrait être recontextualisée dans le cadre du débat national sur les violences faites aux femmes : l'échelon local répond alors à un manque du plan au niveau national, celui des hébergements.
 - De façon globale, la bonne lisibilité des informations concernant la lutte contre les violences a suscité des réactions contradictoires : parfois jugées suffisamment claires ou au contraire trop rares et trop éparées.
 - Il a été rappelé qu'il existait un numéro de téléphone national concernant les violences faites aux femmes (3919)

2^{ème} mesure sur le renforcement des maraudes

Les membres du comité ont élargi le débat aux conditions des personnes sans-abris, en soulignant la nécessité de les accompagner dans leurs démarches ou dans l'application des mesures.

- Une préoccupation a été soulevée quant au manque de compréhension des mesures sanitaires par les personnes sans-abris : l'utilité de mettre un masque dans la rue est mal comprise.
 - Bien que le lavage des masques ait été pointé comme un potentiel problème, le travail des associations pour permettre le lavage gratuit dans certaines laveries ne semble pas poser problème : c'est plutôt la question du sens accordé au port du masque dans la rue qui pose problème.
- Une incompréhension est apparue sur le fait que les nouveaux bénévoles des associations ne peuvent pas faire de maraudes. Par ailleurs, la réduction de nombre de personnes autorisées par maraude limite leur fréquence par rapport à la situation hors crise sanitaire.

3^{ème} mesure sur l'ouverture d'un lieu d'accueil de jour temporaire

Plusieurs éléments ont poussé le comité à se prononcer sur l'ouverture d'un accueil de nuit plutôt qu'un nouvel accueil de jour.

- « Le Lieu » a été évoqué comme un espace remplissant déjà la mission d'accueil de jour, en lien avec des associations, dans la même rue que le potentiel nouvel espace accueil de jour proposé.
- Néanmoins, il a été souligné que le problème réside plutôt dans le manque de structures capables d'accueillir des personnes pour la nuit, et avec leur chien.
- Un point de vigilance concerne le nécessaire recueil de l'avis des riverains avant toute ouverture d'un nouveau lieu, et ce dans un délai court, l'ouverture du nouveau lieu étant souhaitée le plus rapidement possible.

4^{ème} mesure : politique à destination des personnes âgées à domicile.

Le renforcement des mesures pour nouer des liens avec les personnes âgées pendant le confinement a été majoritairement approuvé, malgré un certain nombre de préoccupations et de recommandations, visant à ce que ces mesures soient effectives.

- Le constat du manque d'interlocuteurs pour les personnes âgées a été pointé, les conduisant parfois à se tourner vers l'ensemble du corps médical.
- Le manque de contacts des personnes âgées pendant le confinement a été identifié comme conséquence de plusieurs éléments, à prendre en compte pour le travail sur la future mesure :
 - Les personnes âgées n'osent pas utiliser les canaux mis en place par les associations et la ville, car elles les perçoivent comme du « social ».
 - De façon générale, elles n'osent pas tout le temps répondre aux sollicitations des associations ou de la ville.

- Pour pallier cet état de fait, il a été évoqué plusieurs possibilités, qui ne recourent pas uniquement aux appels téléphoniques mais également à des mesures en présentiel :
 - Faire des cellules de déplacement avec quelques personnes par quartier, pour demander aux personnes âgées et en difficulté de quoi elles ont besoin, comme cela existe pour l'opération canicule.
 - Utiliser le « prétexte » des attestations pour aller vers les personnes âgées en leur proposant des attestations imprimées, et instaurer un dialogue. Cela permet également d'aider les personnes qui seraient éloignées du numérique.
 - L'articulation entre les associations et la ville est également un point d'attention important, qui permette une écoute et un accompagnement adapté aux personnes : les appeler directement n'est pas toujours une solution efficace.
 - Le rôle des Unions de quartier et unions commerciales dans ce contexte est important, au-delà des associations et du bénévolat.
 - Enfin, le potentiel rôle joué par les copropriétés a été évoqué : les gens ont confiance dans leurs voisins, et il pourrait exister un système de référent par immeuble, pour aller chercher les gens isolés.
- Enfin, un dernier point de vigilance a été signalé quant à la nécessaire prise en compte des étudiants qui sont eux aussi isolés et restent parfois seuls chez eux.

5ème Mesure sur l'ouverture des Maison Des Habitants

Le comité a souligné l'importance de maintenir leur ouverture, leur rôle étant essentiel ; la faible lisibilité de la communication autour de leur ouverture a également fait l'objet de discussions.

- Il a été notamment proposé d'afficher des informations sur l'ouverture des MDH dans les immeubles, abris-bus.
- Il a également été signalé que certaines activités qui ont été arrêtées manquent beaucoup.

6^{ème} mesure de soutien à la parentalité

Cette mesure a suscité plusieurs remarques concernant la nécessité de sa mise en place très rapidement, notamment en raison de la fermeture de plusieurs lieux, et du risque de violence sur les enfants en bas âge.

- L'impuissance des parents face aux difficultés des enfants en bas âge qui ont besoin de se défouler, surtout dans les petits logements, a été mentionnée. Additionné à la difficulté du télétravail, la garde des enfants à domicile a été signalée comme un problème majeur à adresser.
- Le cas des parents de jeunes lycéens a aussi été mentionné, ces jeunes lycéens étant également soumis à des conditions de travail difficiles, et auxquelles les parents doivent remédier.
- Une proposition de créer une ligne d'écoute gratuite en plus des lieux d'accueil a été faite, et qui pourrait permettre :
 - De recueillir des préoccupations quotidiennes des parents

- De proposer des conseils par les professionnels des structures. L'exemple de certaines crèches qui avaient proposé des activités et répondaient aux parents inquiets a été évoqué
- Enfin, le problème du manque d'ordinateurs pour les étudiants a été pointé.

7^{ème} mesure sur le sport

Il a été reconnu la nécessité de mettre en place des mesures permettant une activité sportive dans le rayon autorisé ; néanmoins, le manque de cohérence entre l'ouverture des parcs et des terrains de sports collectifs a suscité des désapprobations.

- Le bénéfice de l'ouverture des parcs, et notamment de ceux où il existe des équipements pour faire de la gym, a été mentionné. Il a été proposé d'étendre le dispositif à l'ensemble de la ville.
- L'appropriation du territoire de la ville de façon régulée, en proposant des activités sportives potentiellement collectives qui seraient compatibles, a également été évoqué.
 - La plus-value de la ville consistant alors à proposer des activités locales, dans un périmètre restreint dans chaque quartier avec par exemple un parcours type, avec la possibilité d'y ajouter un aspect historique.
- L'ouverture des terrains de sports en plein air, par exemple à Championnet, a en revanche suscité des désapprobations : les règles sanitaires y seraient difficilement applicables, et il en ressort un manque de cohérence entre le respect des consignes dans les parcs et leur non-respect dans ces espaces sportifs dédiés aux sports collectifs, comme le basketball.

8^{ème} mesure sur la caravane des droits/le dispositif « Aller vers »

La mesure a suscité des débats importants au sein du comité, tant sur l'utilité de la caravane des droits en tant que tel, que sur les politiques d'aides sociales de façon globale, et notamment de l'information existant à leur sujet.

- Le caractère uniquement informatif de la caravane des droits a fait débat :
 - Elle a parfois été qualifiée d'inutile, dans la mesure où certaines aides, comme le RSA, dépendent du département et non de la ville, ce qui limite la portée d'action du dispositif.
 - Néanmoins, certaines prises de paroles ont souligné l'utilité du dispositif, à la condition que les agents présents soient capables de renseigner les personnes sur l'ensemble des dispositifs.
 - Enfin, la question des horaires a également été évoquée, pour que ceux qui travaillent aient la possibilité d'y accéder.
- Le problème de la communication autour des dispositifs et aides disponibles a également fait débat :
 - Selon les publics concernés, il ne s'agit pas nécessairement d'un manque de connaissances sur les recours possibles, mais d'une impossibilité d'y avoir accès.
 - Au contraire, pour certaines personnes, il existe un réel problème d'accès à l'information ; à ce titre, plusieurs propositions ont émergé :

- Envoyer une lettre à toutes les habitant.es grenoblois.es avec leurs droits.
- Pour celles et ceux qui ne savent pas lire, des codes ou pictogrammes pourraient être mis en place sur les panneaux d'affichage de la ville pour favoriser la diffusion de l'information.

9^{ème} mesure plateforme « volontaires/solidaires de Grenoble » :

Le principe de la plateforme a été majoritairement approuvé, avec plusieurs propositions visant à étendre son utilisation :

- Il a été proposé de mettre en place des outils pour les personnes victimes de violences, également sur cette plateforme.
- Une proposition a été faite de se servir de la plateforme comme relai pour des actions de communication de proximité.

3. Prévention des risques futurs et recommandations

Après avoir passé en revue les mesures liées à la lutte contre l'isolement, les membres du comité se sont exprimés en fin de séance sur d'autres thématiques qui n'avaient pas été abordées, de manière libre. Plusieurs éléments se dégagent de ce temps d'échange.

Préoccupations :

- Nécessité de créer plus de liens avec les établissements scolaires, où un manque d'anticipation est parfois apparu.
- Inquiétude exprimée concernant la place de la culture pendant le confinement, pour laquelle il n'y a eu pas eu de soutien. Interpellation sur les possibilités dont dispose la mairie pour permettre à certaines personnes de reprendre leur activité dans le secteur culturel.
- Le problème du nombre de personnes présentes dans les transports a été évoqué : cela pourrait pousser à prendre la voiture.
 - A ce titre, le renforcement de la fréquence des transports aux heures de pointe a été évoquée.
- Une remarque a été faite sur l'équilibre à trouver entre le maintien du lien social et le respect des règles sanitaires.

Recommandations/propositions

- Augmenter la densité et/ou la fréquence du GreMag pendant la durée de la crise sanitaire.
- Une communication plus importante de la part des directions de territoire sur les actions en cours, pour favoriser les liens existants avec les associations.
- Elargir la base du CCAS concernant les personnes en difficulté en visant notamment les jeunes isolés, les 50 à 60 ans réticents aux démarches sociales, les travailleurs pauvres, pour s'adresser à tous les publics et toutes les générations
- Augmenter le nombre de policiers municipaux pour faire de la prévention et mettre des amendes si nécessaire.
- Effectuer des opérations de maintenance dans les gymnases tant qu'ils sont fermés.

- Mettre en place des navettes pour porter du matériel ou des repas dans la rue aux personnes handicapées, aux femmes précaires (mères).
- Augmenter le nombre d'assistant.es sociales dans les différents quartiers
- Maintenir ouvertes, au maximum en horaires d'accueil, les Maisons d'Habitants.
- Trouver une place pour la Culture et ses acteurs pendant le confinement.